



Procès-Verbal du Conseil d'école Du vendredi 9 juin 2017

Lieu : Ecole élémentaire de Devecey

Présents :

- Mesdames Langrognet (GS), Pourchet (MS), Chabod (CE1), Grand, Jalliot (PS et directrice) (enseignantes) ;
 - Duredon (Atsem)
 - Schiltz, Mohn, Baillaud, Pacheco, Morel, Ersa, Desset (Parents d'élèves) ;
 - Ascone (Familles rurales) ;
 - Martin (Mairie)
-
- Messieurs Bureau (CM1/CM2 et directeur), Lanoix (CE1 et CM1/CM2), Kaddour (CP) (enseignant) ;
 - Morel-Bienfait (Parent d'élèves)
 - Hanriot (Mairie)

Excusés : Mesdames Bouiller (IEN), Genestier, Blondeau (Rased)

Secrétaire de séance : Monsieur Kaddour

L'ordre du jour est abordé comme suit :

1. Adoption du procès-verbal du 2^e conseil d'école

Le procès-verbal du conseil d'école de l'école élémentaire du 2^e trimestre est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Rentrée 2017 : fusion des écoles, budget, liste de matériel, équipe enseignante, ATSEM, point sur les inscriptions et perspective de répartition pédagogique.

A la prochaine rentrée, les deux écoles de Devecey fusionneront et deviendront l'école primaire de Devecey. L'autre conséquence sera qu'il n'y aura désormais plus qu'une seule direction.

L'école primaire se décomposera en 7 classes : 3 classes maternelles et 4 classes élémentaires.

Pour le moment, les effectifs sont de 68 élèves en maternelle et 91 élèves en élémentaire, soit un total de 159 élèves pour l'ensemble de l'école. La répartition n'est pas encore finalisée car de nouveaux enfants sont susceptibles d'être inscrits d'ici la fin d'année scolaire.

Madame Martin rappelle que le financement de 42 euros/enfant au titre des fournitures scolaires sera débloqué à réception des factures. ATSEM : la mairie va recruter une nouvelle ATSEM en remplacement de Madame Potey qui reprend son poste à Geneuille. Le fonctionnement restera le même pour cette personne, 5 matinées de la semaine (8:00 à 11h30). Les enseignantes de

maternelle que Madame Duredon ait les mêmes horaires le matin que cette nouvelle ATSEM. La réponse de la mairie est négative car cela représente un quart d'heure de plus par jour.

– Ménage : une entreprise de nettoyage, prestataire de services, effectue actuellement le ménage à l'école élémentaire. La question est posée sur une éventuelle intervention sur l'ensemble des deux écoles.

– L'équipe pédagogique : deux postes seront à pourvoir, Madame Jalliot part en retraite et Mesdames Pourchet et Heleta seront probablement affectées sur d'autres postes. Les postes seront pourvus au cours de l'été.

– Les représentants des parents d'élèves demandent, si le conseil d'école peut se positionner sur un éventuel retour à quatre jours. Il est rappelé que le sujet n'est pas à l'ordre du jour et que toute évolution de la semaine scolaire devra faire l'objet d'un consensus local entre la commune, l'équipe éducative, les représentants des parents et les services académiques. Cette question pourra être à l'ordre du jour d'un prochain conseil d'école si la mairie ou les représentants des parents d'élèves le souhaitent.

3. Point sur les travaux dans les écoles et la sécurité.

En ce qui concerne les travaux, Il a été décidé qu'une classe de maternelle ainsi que la classe de CE1 seront rénovées au cours de l'été. Pour ce faire, la mairie fournira des caisses et l'équipe pédagogique devra vider ces classes de l'ensemble du matériel pour faciliter les travaux.

La cour de l'école maternelle aurait besoin de rénovation (trous dans le sol près des arbres, racines qui ressortent, trou dans la haie qui sépare du voisin).

Le grillage est abîmé.

Les murets extérieurs commencent à présenter des signes de faiblesse.

Une réflexion est à mener afin de réaliser ces travaux de manière globale.

L'installation des sanitaires de la maternelle est également défectueux (fuites récurrentes, odeurs, WC bouchés...).

Sécurité : la mairie fait part d'une remarque selon laquelle le document du plan de sécurité n'est plus à jour. Il sera corrigé dans les prochains jours. Madame Martin a rappelé toutefois quelles étaient les bonnes sorties en cas de nécessité.

Un exercice PPMS a été réalisé le 11 avril et un exercice « alerte intrusion » a été fait le 18 mai. Ils se sont bien déroulés.

4. Organisation du périscolaire à la rentrée.

Madame Ascone, représentant les Familles Rurales, précise que l'organisation pour la prochaine rentrée sera la même au niveau des horaires, de l'inscription, du taux d'encadrement...

Les enseignantes de la maternelle demandent à la directrice du périscolaire à ce que les petits aient un temps calme sans activités et ainsi puissent aller à la sieste plus tôt qu'actuellement, soit vers 12h30 assez rapidement après le repas. Madame Ascone propose de réfléchir à cette demande et y répondra en début d'année scolaire. Ce temps de sieste serait évidemment modulé au cours de l'année en fonction de l'âge et des besoins des enfants.

Au niveau de la sécurité, la mairie va changer rapidement les serrures des portails d'accès vers la salle du périscolaire. Ces portails seront désormais fermés en dehors des temps d'accueil. Cependant des sonnettes seront installées en cas de besoin en dehors des horaires.

5. Projet d'équipement numérique mobile.

Le collège de Chatillon-Le-Duc fait désormais parti du dispositif « collège connecté ». A ce titre, la commune de Devecey s'est engagée à financer du matériel informatique à hauteur de 6 000 euros. L'école élémentaire sera donc équipée de 12 tablettes. Pour une efficacité maximale, le

réseau wifi doit être disponible sur l'ensemble de l'école primaire. Même si ce projet est plutôt orienté à destination de l'école élémentaire, les tablettes pourront évidemment être utilisées en maternelle. Monsieur Bureau a demandé des devis et est en attente des réponses d'entreprises informatiques.

6. Bilan financier des écoles et délibération sur le montant de la cotisation à la coopérative scolaire 2017/2018.

Les sorties pédagogiques à l'école sont financées de 3 façons : la mairie, l'association des parents d'élèves et la coopérative scolaire.

La mairie participe à hauteur de 23 euros/enfant pour payer les transports notamment. Madame Martin rappelle que la somme allouée par enfant pour les transports sera versée à la rentrée de septembre sur le compte de la coopérative scolaire.

Le financement du cycle piscine pour la classe de CE1 est également pris en charge par la mairie. A ce sujet, Monsieur Bureau conseille à la mairie de réserver les créneaux horaires et les transports pour l'an prochain assez rapidement pour pouvoir bénéficier des après-midis du mois de mai qui sont assez prisés par les écoles.

Jusque la dernière rentrée, chaque école avait un dispositif différent pour la coopérative scolaire. Il a été décidé qu'il n'y aurait plus qu'une pratique à compter de septembre. S'il n'y a qu'un enfant sur l'ensemble de l'école primaire, le montant a été fixé à 15 euros ; s'il y a fratrie, le montant sera de 10 euros par enfant. L'équipe rappelle le caractère non obligatoire du paiement de cette coopérative scolaire. L'APE a fait vivre de nombreux projets cette année encore en aidant à hauteur de 30 euros par enfant.

Les enseignants soulignent également que quelques entreprises locales font des dons à la coopérative scolaire pour les projets de l'école.

7. Bilan des actions pédagogiques en lien avec le projet d'école

A la maternelle, les enseignantes continuent à construire ensemble les séances de motricité, avec 2 thèmes pour chaque période.

Chaque mois les 3 classes se regroupent pour la fête des anniversaires avec un thème commun.

La classe de GS continue de correspondre avec Simon, un ancien élève parti avec sa famille à La Réunion.

Les 3 classes entretiennent une correspondance et des échanges avec le CLS Bellevaux ; Le 10 avril, les résidents ont été invités à l'école pour faire un loto des lettres. Le 9 juin, ce sont les élèves de GS qui sont allés à Bellevaux pour des Olympiades. Une chorale viendra se produire à la maternelle le 19 juin AM.

Les GS et l'école élémentaire ont pu bénéficier d'une matinée musicale le 5 mai, à l'initiative de la CAGB. Ce qui nous a permis de découvrir la clarinette.

Sorties pédagogiques et de découverte :

Le 23 mai, la maternelle s'est rendue au musée des Maisons Comtoises à Nancray.

Le 1er juin, les PS ont pu découvrir au FRAC, des œuvres de 2 artistes contemporains dans un lieu d'exposition.

Le 13 juin, Les maternelles iront voir un film au théâtre de l'Espace.

La séance est levée à 20h00

Signé :

Françoise JALLIOT (co-présidente du conseil d'école)
Philippe BUREAU (co-président du conseil d'école)